



Beaujeu

GALERIE CANADIENNE

LE HÉROS DE LA MONONGAHÉLA

N. D. R.—Nous avons déjà mentionné la savante brochure de M. Monongahéla de Beaujeu sur le héros de la Monongahéla, son aïeul ; aujourd'hui nous avons la bonne fortune d'offrir à nos lecteurs un fidèle portrait de ce grand Canadien, avec une notice biographique extraite en entier des brillantes pages que lui consacre son descendant.



DANIEL Hyacinthe Marie Liénard de Beaujeu était le deuxième fils de Louis Liénard de Beaujeu et Louise Thérèse Catherine Migeon de Branssac. Louis, son frère aîné, étant entré dans les ordres, où il devait acquérir bientôt une si grande renommée comme orateur chrétien et plus tard en sa qualité de confesseur ordinaire du Roy martyr, Daniel et son autre frère continuèrent les traditions militaires de la famille en remplissant tous deux, dans les fastes guerriers de la Nouvelle-France, un rôle excessivement brillant et glorieux.

Comme tous les fils de famille qui se destinent à la carrière des armes, le futur héros de la Monongahéla était entré très jeune dans l'armée. Il gagna à la pointe de l'épée tous les premiers grades dans ces combats de chaque jour souvent indécis mais toujours renaissants entre cette autre Rome et cette autre Carthage du Nouveau-Monde qui s'appellent la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-France.

Suivant les correspondances du temps et certains papiers de famille, M. de Beaujeu, sans être précisément de grande taille, avait cependant haute mine, tant il était admirablement proportionné, adroit et agile dans tous les exercices du corps. Personne ne résistait mieux que lui à la fatigue. Arrivé en face de l'ennemi, ce n'était plus un homme, le soldat se transformait en lion.

Le fait est qu'il ne marchait plus, il bondissait à la tête de ses troupes.

Ayant vécu longtemps avec les sauvages, il connaissait à fond presque tous les dialectes en usage dans les diverses tribus.

Affable, sans familiarité toutefois, généreux au-delà de toute expression, nul ne savait se plier avec plus d'art au caractère de ses barbares alliés, tout en les commandant dans leur langue il est vrai ; et ceux-ci se seraient jetés pour lui dans le feu, avec un parfait mépris du danger, tant ils admiraient son éloquence entraînant, sa force, son agilité et surtout l'audace surprenante de ses desseins presque toujours réalisés.

A vrai dire, les nations sauvages le vénéraient et l'adoraient à l'égal du manitou.

Car M. de Beaujeu passait à leurs yeux pour invincible et à l'abri des balles, n'ayant jamais été blessé dans aucune de ses nombreuses rencontres.

C'est en récompense de sa bravoure et des services signalés qu'il avait rendu en Canada, par sa grande influence sur les nations sauvages, qu'il était parvenu rapidement au grade de capitaine et qu'il avait obtenu la croix de chevalier de Saint-Louis, ainsi que la seigneurie de La Colle, sur la rivière Chambly, à titre de fief.

M. de Beaujeu naquit à Montréal, le 9 août 1711. Il épousa le 4 mars 1737, Mlle Michelle Elizabeth de Foucault dont l'antique généalogie remonte au temps des croisades. De cette union M. de Beaujeu ne laissa qu'un fils qui repassa en France lors de la cession du Canada à l'Angleterre, et une fille qui fut mariée à Charles de Noyan, gouverneur de la Guyane.

Le boulet qui tua M. de Beaujeu décida peut-être du sort de la Nouvelle-France, car qui sait ce qui serait arrivé de l'armée anglaise dans les plaines d'Abraham si, au moment où les bataillons français, hâchés par une pluie de balles et de mitraille, commençaient à plier à se rompre, le vainqueur de Braddock fut accouru à la rescousse, au pas de charge, à la tête de ses vieilles bandes de sauvages et de Canadiens.

Ceci est de l'hypothèse, nous dira-t-on peut-être. Soit mais l'hypothèse, ce nous semble, peut être permise en histoire, surtout lorsqu'elle est patriotique.

MONONGAHÉLA DE BEAUJEU.

L'INSTITUTEUR



Si nous jetons un regard sur les rapports du surintendant de l'instruction publique, nous constatons avec peine que la plupart des municipalités scolaires de cette province sont en contradiction formelle avec l'article 129 du code, du moins celles qui ont pour titulaires de leurs écoles des professeurs

laïques de l'un ou de l'autre sexe. En effet, cet article dit qu'il faut un professeur adjoint dans toute école élémentaire, lorsque l'assistance moyenne est de cinquante élèves, et dans toute école modèle fréquentée par quarante élèves et plus. Commissaires d'écoles et professeurs connaissent parfaitement le texte et l'esprit de cette loi ; mais les premiers l'éluent pour raison d'économie, tandis que les seconds n'osent s'en prévaloir, étant certains qu'ils seraient impitoyablement destitués.

On se plaint, et avec raison je crois, que la plupart des professeurs de nos districts ruraux ne sont pas à la hauteur de la noble mission qu'ils ont à remplir. La faute n'en est-elle pas aux commissaires qui, dans un but d'intérêt mal entendu, engagent les instituteurs au rabais, sans nullement se soucier de leur compétence. Les appointements alloués sont si minimes que je ne puis comprendre par quel prodige d'économie ces humbles serviteurs du pays peuvent subvenir aux besoins les plus urgents de leur famille. Du reste comment voulez-vous qu'ils fassent merveille dans leurs classes lorsqu'ils ont sous leur direction soixante, quatre-vingts et bien souvent cent élèves de l'un et l'autre sexe !

Comment vouloir qu'ils enseignent avec fruit les nombreuses matières exigées par la loi, lorsqu'il leur faut lutter sans cesse contre la froide misère, le mauvais vouloir des parents et des autorités qui, loin de leur aider, ne font bien souvent que leur susciter des embarras de toutes sortes !

L'instituteur—il est triste de le dire—est considéré encore, en maints endroits, comme un parasite imposé par la loi, et que, comme tel, on ne saurait payer trop bon marché. Si encore son misérable salaire lui était payé régulièrement une fois par mois, il parviendrait peut-être, à force d'économies, à *vivoter* tant bien que mal ; mais il n'en est malheureusement pas ainsi, car nos législateurs ont sanctionné une loi, que je puis qualifier d'inique, en vertu de laquelle les commissions scolaires ne sont tenues de payer les titulaires de leurs écoles que deux fois par an.

D'après les statistiques, la moyenne de leur traitement est de \$250, tandis que celui de leurs confrères protestants est de \$500, et encore les premiers sont-ils presque toujours obligés de chauffer les écoles à leurs frais.

N'oublions point que la grandeur d'une nation dépend de l'éducation des enfants, et qu'on ne saurait trop apporter de soins dans le choix des instituteurs primaires. Il est nécessaire qu'ils aient ce sentiment de dignité qui leur fasse considérer leur emploi comme une mission qui a pour but l'amélioration de l'humanité. Il faut pour cela les rendre aussi indépendants que possible et les mettre à l'abri des mille tracasseries que leur suscitent, bien souvent, ceux qui devraient leur venir en aide. Donnons leur un traitement qui leur permette de se consacrer entièrement aux devoirs de leur charge, et nous verrons des hommes compétents embrasser une carrière réputée jusqu'ici ingrate, et préparer la voie à des réformes qui s'imposent.

Ne craignons point d'être généreux, prodiges même, lorsqu'il s'agit de l'avenir de nos enfants, de l'homogénéité de notre race, de la grandeur de notre Religion et de notre Patrie. Efforçons-nous de procurer à nos enfants des armes perfectionnées avec lesquelles ils pourront lutter avantageusement contre les nombreux ennemis qui nous environnent et qui voudraient nous annihiler.

J.-P. VÉBERT.

Bordeaux, P.Q.